

Madame, Monsieur,

L'Hôpital national des 15-20 doit obtenir le remboursement des soins dispensés, pour la part sécurité sociale directement, auprès des différentes Caisses d'assurance maladie.

→ **Vous êtes assuré social**

Vous constatez que votre numéro de sécurité sociale n'apparaît pas dans le cadre ASSURÉ de votre facture.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les pièces justificatives suivantes, dans un délai de 10 jours :

- par **courrier** : *Hôpital national des 15-20 Bureau des entrées 28 rue de Charenton 75571 PARIS Cedex 12*
- par **formulaire en ligne** : www.15-20.fr/questions-paiement-et-facturation
- par **mail** :
 - Pour les hospitalisations : facturation.hospi@15-20.fr
 - Pour les consultations : facturation.consult@15-20.fr
- **la photocopie de l'attestation d'assuré social**, que vous pouvez obtenir auprès de votre caisse d'assurance maladie ou bien sur votre compte internet www.ameli.fr ;
- S'il s'agit d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, **la photocopie de la feuille « accident du travail ou maladie professionnelle »** délivrée par votre employeur ;
- Si vous bénéficiez de l'AME ou de la CMU complémentaire, **la photocopie de l'attestation CMUC ou AME.**
- La photocopie de votre carte mutuelle recto/verso

Votre situation étant en cours de régularisation, vous n'avez pas à régler cette facture. Au vu des documents transmis, un autre avis des sommes à payer vous sera éventuellement adressé, correspondant au tiers payant.

→ **Vous n'êtes pas assuré social**

Nous vous prions de régler l'avis des sommes à payer, ci-joint, dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.